

FICHE ACTION N°6

« Favoriser la mobilité
et les connexions raisonnées
du quotidien »

QUELS PROJETS ?

Cette mesure vise à développer un modèle plus vertueux de déplacements ou de non-déplacements pour certains : mobilité douce, aller vers, développement des outils numériques.

Typologies d'actions :

- Actions d'ingénierie en lien avec la mobilité et le numérique.
- Soutien aux dynamiques d'innovation pour de nouvelles formes de service.
- Développement des usages numériques.

MOTS CLÉS : mobilités alternatives, intermodalité, nouveaux outils, services et usages, lutte contre les risques d'isolement et d'éloignement des populations fragilisées...



POUR QUI ?

La plupart des collectivités, organismes publics, associations.

OÙ ?

Votre projet se situe sur l'une des communes de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive ou de Tulle Agglo.

QUEL SOUTIEN ?

Le FEDER est un programme européen, il peut vous permettre de financer votre projet grâce à une subvention calculée sur la base du coût HT de votre projet (sous réserve de sa compatibilité avec le dispositif et ses conditions spécifiques d'octroi de subvention).

Concrètement :

Vous êtes un porteur de projet public ou privé :

FEDER 80% (maximum) plafonné à :

- 60 ou 80 000 € pour un projet d'investissement
- à 30 000 € pour un projet d'ingénierie
- à 24 000 € pour un projet d'étude

Autofinancement minimum : 20%



Le FEDER ne finance pas notamment :

- TVA.
- Contributions en nature.
- Auto-construction.
- Les prestations d'hébergement de sites internet et la réimpression de supports.
- Achat de terrain et de bâtiment, frais notariés.
- Équipements et matériels d'occasions.
- Matériel informatique et frais de maintenance.
- Frais de structure du maître d'ouvrage.
- Emplois aidés.
- Les coûts de maîtrise d'œuvre non intégrés dans un projet d'investissement.
- Projets pouvant être apparentés aux coûts de fonctionnement annuel du porteur de projet.
- Chemins de randonnée.

Le FEDER ne soutient pas les projets dont le montant HT est inférieur à 25 000 € et supérieur 500 000 €. La subvention envisagée doit être de minimum 15 000 €.

SOUS QUELLES CONDITIONS ?

L'attribution d'une subvention FEDER vous engage à faire mention du soutien de l'Europe aux différentes étapes de votre projet.

Chaque projet est présenté lors d'un comité et fait l'objet d'une sélection basée sur quatre axes :

Critères de sélection des projets

Axes	Caractère structurant				Développement durable				Caractère innovant				Intérêt territorial			
	Notes	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2
Items	<p>Concordance avec la Stratégie (Si note = 0, le projet est rejeté)</p> <p>Echelle territoriale (périmètre d'influence du projet, rayonnement, mise en valeur du territoire)</p> <p>Pérennité (caractère durable et structurant du projet dans le temps)</p>				<p>Impact économique et amélioration du cadre de vie (influence du projet sur le service à la population)</p> <p>Impact économique et amélioration du cadre de vie (influence du projet sur le service à la population)</p> <p>Partenariat et participation/ Association de partenaires au projet (réflexion, communication, partage de ressources, financement...)</p>				<p>Produit, service ou méthode (niveau d'innovation du projet)</p>				<p>Impact territorial du projet : Couverture d'un besoin prioritaire, développement de l'attractivité, inscription dans une approche globale...</p>			
Total	[0 - 7 points]				[8 - 11 points]				[12 - 17 points]				[18 - 24 points]			
	<i>Rejeté</i>				<i>Ajourné</i>				<i>Aidé à 60 000 € max</i>				<i>Aidé à 80 000 € max</i>			

COMMENT BÉNÉFICIER DES FONDS EUROPÉENS DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE DU TERRITOIRE DU BASSIN DE BRIVE ET TULLE AGGLOMÉRATIONS ?

L'équipe du GAL BBTA est là pour vous renseigner et vous accompagner tout au long de votre projet

Brive : 05 55 74 49 33 / 05 55 18 18 55
 karine.grzybek@agglodebrive.fr
 gilles.durhone@agglodebrive.fr

Tulle : 05 55 20 84 24
 murielle.drouillac@tulleagglo.fr



Informations non contractuelles. Seules les fiches développement font foi.